



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 26 mars 2026

Communiqué de presse

Décernement du label « Commune en santé » à la commune d'Attalens

La Commune d'Attalens se voit décerner le label « Commune en santé », une mesure phare du programme cantonal « Alimentation, mouvement, santé mentale » co-financés par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et Promotion santé suisse en lien avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention.

La commune d'Attalens obtient le label avec 3 étoiles

Le label « Commune en santé », qui s'inscrit dans une démarche intersectorielle de la DSAS a été remis ce jour à la [commune d'Attalens](#). Elle a en effet mis en place 19 mesures phares pour le bien-être de sa population.

Parmi ces mesures, on peut par exemple citer :

- > L'engagement d'un travailleur social de REPER qui va à la rencontre des jeunes de 10 à 25 ans, dans la rue ou leurs lieux de réunion : grâce aux contacts noués avec les jeunes, il est devenu une personne relais auprès des jeunes et joue un rôle de facilitateur. Avec son aide, un local a pu être ouvert comme espace de rencontre pour répondre aux besoins des jeunes d'Attalens de disposer d'un espace où se retrouver sans déranger ni être dérangés tout en profitant des animations proposées par le travailleur social.
- > L'organisation par la commune des « Midnight Games » pour les jeunes de 13 à 17 ans sous la supervision de plusieurs coachs : ces rencontres - animations sportives, soirées à thèmes et concerts - permettent aux jeunes de se retrouver pour se défouler ou simplement discuter. Elles ont lieu tous les samedis soir de 20h à 22h30 dans la salle de gym Le Baobab.
- > La mesure « Soutien aux sociétés » : cette mesure permet à la commune de soutenir activement les initiatives et institutions locales en mettant gratuitement à disposition les infrastructures, un soutien logistique et/ou financier (via le règlement sur les subventions communales).

Le label "Commune en santé" permet d'inventorier les mesures ayant un impact positif sur la santé des habitant-e-s sur un territoire communal donné dans 6 domaines différents : la politique communale, les offres de loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail ainsi que les

espaces publics et les infrastructures. Pour les communes, la mise en place du label est gratuite. Il sert de base pour valoriser les politiques entreprises et constitue une porte d'entrée pour identifier des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour agir davantage en faveur de la santé des habitant-e-s. Au travers de la mise en place du label, les communes disposent de divers outils leur permettant de connaître les bonnes pratiques existantes et de bénéficier d'un accompagnement pour leur mise en œuvre.

Cet accompagnement est mené par un comité de pilotage composé des représentant-e-s de différents Services et Directions de l'Etat ainsi que de l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Les communes intéressées peuvent s'adresser au Service de la santé publique (SSP) à fabienne.plancherel@fr.ch.

Label Commune en santé

Le label a été développé par Promotion Santé Valais et il est aujourd'hui présent dans la majorité des cantons romands (Valais, Vaud, Genève, Jura, Neuchâtel). Le label est par ailleurs doté depuis 2017 d'une coordination intercantonale. Sur mandat de Promotion Santé Suisse, ce label a fait l'objet d'une [évaluation par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne](#) (HETS&Sa – EESP – HES-SO) en 2019. Les résultats de cette évaluation montrent non seulement que les outils proposés aux communes permettent d'atteindre les principaux objectifs du label, mais que, de plus, les responsables communaux de la labellisation sont généralement très satisfait-e-s du label. Ils apprécient d'une part la simplicité et la clarté du processus de labellisation étroitement accompagné par des expert-e-s et, d'autre part, son impact positif sur la gestion et le développement de l'offre communale en matière de promotion de la santé.

Contact

—
DSAS, SSP, Stéphane Luyet, Chef de service, T +41 26 305 29 10 (13h-14h)
Commune d'Attalens, Laurent Menoud, Syndic, +41 79 824 11 65

Communication

—
DSAS, Claudia Lauper, Secrétaire générale, Chargée de communication, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38